

COMMISSION DES FINANCES

Projet de loi de finances pour 2020

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Et budget annexe « Publications officielles et information administrative »

À périmètre constant, une augmentation de 5,8 millions d'euros des crédits de paiement (+ 0,7 %) de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » portant le budget à 794 millions d'euros

- La faible augmentation des crédits de la mission pour 2020 résulte principalement d'une baisse de la masse salariale du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). La hausse des effectifs (+ 42 ETP) de l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et du Groupement interministériel de contrôle (+ 13 ETP) est ainsi compensée par la décision du Premier ministre de mettre fin au remboursement des personnels militaires (255 ETPT) mis à disposition du SGDSN par le ministère des armées. Cette mesure permet de générer une économie de 14 millions d'euros sur la mission, alors même que les personnels mis à disposition resteraient bien affectés au SGDSN.
- Plusieurs autorités administratives indépendantes (AAI) bénéficient également d'un renforcement de leurs moyens afin de leur permettre de faire face à l'accroissement de leurs missions, en particulier la CNIL (+ 10 ETP), la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (+ 5 ETP) et le Défenseur des droits (+ 3 ETP).

Répartition des créations et suppressions de postes entre les différentes entités

(en ETP)

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)	+ 42	Commissions diverses rattachées aux services du Premier ministre	- 2
Groupement interministériel de contrôle (GIC)	+ 13	Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP)	- 9
Service d'information du Gouvernement (SIG)	+ 5	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)	- 2
Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC)	+ 5	Direction des services administratifs et financiers (DSAF)	- 4
Total pour le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »	+ 65		- 17
Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)	+ 10		
Défenseur des droits	+ 3		
Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)	+ 5		
Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)	+1		
Total pour le programme 308 « Protection des droits et libertés »	+ 19		0
Total mission	+ 84		- 17

Source : commission des finances du Sénat

• Sur l'ensemble de la mission, les dépenses de personnel diminuent ainsi de 18 millions d'euros par rapport à 2019.

- Hors dépenses de personnel, il est prévu une hausse de 10 millions d'euros des fonds spéciaux et de 7 millions d'euros des crédits d'investissements dédiés à des projets interministériels de sécurité et de défense.
- Afin d'assurer la stabilité de ses crédits par rapport à 2019, votre rapporteur spécial vous propose un amendement réduisant de 5,8 millions d'euros les crédits de la mission.

Le budget annexe « Publications officielles et information administrative »

- Un budget annexe toujours excédentaire, malgré des prévisions de recettes prudentes : le projet annuel de performances prévoit une légère érosion des recettes en 2020 (-0,5 million d'euros), alors même que, sur les derniers exercices, les recettes réellement perçues se sont avérées bien plus élevées que les prévisions (+ 10 millions d'euros en 2018, +17 millions d'euros prévus en 2019).
- Malgré ces prévisions à la baisse de ses recettes, le budget annexe continuerait à dégager un excédent évalué à 20,7 millions d'euros pour 2020.

Recettes et dépenses Solde (en millions d'euros) (en millions d'euros) Excédent Recettes Dépenses **PLF** LFI

Évolution (2013-2020) de l'équilibre du budget annexe

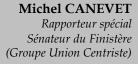
Source : commission des finances du Sénat à partir des documents budgétaires

Le maintien de cet excédent est permis par une poursuite de la **réduction des dépenses de la direction de l'information légale et administrative (DILA), et en particulier de sa masse salariale,** avec un schéma d'emploi prévoyant une diminution de 68 ETP en 2020.



Commission des finances http://www.senat.fr/commission/fin/index.html

Téléphone: 01.42.34.23.28 secretariat.finances@senat.fr







Ce document et le rapport (annexe n° 10 - tome III du rapport général) sont disponibles sur le site du Sénat: https://www.senat.fr/rap/a19-146-10/a19-146-10.html